

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue au musée de la Gaspésie, 7 mars 2016 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Lénie Lacasse, directrice du service des loisirs et de la culture et M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques., M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
  - 4.1 rapport du maire**
  - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
  - 7.1 paiement des comptes du mois de février 2016**

**8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

8.1 ouverture de soumissions - taux de location de machineries lourdes 2016-2017

**9. SERVICES MUNICIPAUX**

**9.1 Protection contre les incendies**

**9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

**9.3 Loisirs et culture**

9.3.1 contribution de la Ville de Gaspé aux Jeux des 50 ans et plus 2016

9.3.2 entente de partenariat territorial portant sur le soutien à la consolidation de Musique du Bout du Monde

**9.4 Travaux publics**

9.4.1 paiement de facture - Télémétrie 3G – Postes de réduction de pression

9.4.2 paiement de facture - Travaux supplémentaires – vanne murale SP-8

9.4.3 ajout de lampe de rue - Quartier #6

**9.5 Services administratifs**

9.5.1 amendement requis à l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013

**9.6 Services juridiques et greffe**

**9.7 Direction générale**

9.7.1 commandite pour le Colloque de l'industrie éolienne québécoise 2016

9.7.2 avril - Mois de la jonquille

9.7.3 engagement de sauveteurs à la plage Haldimand - Été 2016

9.7.4 renouvellement du protocole d'entente avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles

9.7.5 protocole d'entente - Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé

9.7.6 plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Eastern Shores 2016-2019

9.7.7 adoption de la politique de toponymie de la Ville de Gaspé

- 9.7.8 autorisation de déplacement de Mme Aline Perry pour le colloque du Carrefour action municipale et famille 2016
- 9.7.9 paiement de factures pour des travaux effectués sur le bâtiment situé au 1, rue des Cotton
- 9.7.1 paiement de facture - Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé - Gaspé, En Route vers 2017
- 9.7.1 aide financière au projet d'acquisition d'équipements numériques du Ciné-Lune de Gaspé

## **10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

## **11. AVIS DE MOTION**

- 11.1 modifiant les annexes A et B du règlement 1218-13 - Règlement concernant les limites de vitesse et remplaçant le règlement 1295-15

## **12. RAPPORT DES COMITÉS**

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

- 13.1 ouverture de soumissions - fourniture d'une camionnette ½ tonne, 4x4, neuve, cabine de type allongé
- 13.2 modification de la résolution 16-02-049 - Ouverture de soumissions - Réhabilitation des toilettes et des douches à l'aréna de Rivière-au-Renard
- 13.3 ouverture de soumissions - Services professionnels - Réhabilitation des escaliers et sentiers piétonniers Côte-Carter
- 13.4 paiement de facture - Paiement de facture - 9001-8839 Québec Inc. (Les Entreprises Allen Dumaresq)

## **14. QUESTIONS DU PUBLIC**

## **15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 16-03-001**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par la conseillère Aline Perry

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

**RÉS. 16-03-002**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les, 1<sup>er</sup>, 4 et 15 février 2016, résolutions 16-02-001 à 16-02-0062 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

## RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

### ÉLECTIONS PARTIELLES MUNICIPALES

- Félicitations Marcel Fournier et 4 autres candidats qui ont tenté leur chance ; 5 candidats = signe d'une bonne santé démocratique et d'un intérêt envers les affaires municipales.
- Bravo à la population d'être sortie en grand nombre : 42% de participation dans une partielle : excellent!

### DÉGATS À L'HÔTEL DE VILLE

- Au Musée ce soir parce que dégât d'eau majeur au 1er étage de l'hôtel de ville : refoulement de drainage.
- Travaux en cours pour refaire les planchers et des murs. Ville était heureusement assurée.
- Employés relocalisés ailleurs, dont services directs relocalisés dans la salle du Conseil... Donc le conseil se réunit ailleurs de façon temporaire
- Environ 2 mois pour que la situation revienne à la normale.

### TOURNÉE DES MINISTRES À QUÉBEC

- Il y a 2 semaines, j'ai profité d'un passage à Québec pour faire une tournée de cabinets de ministres. On a même rencontré 2 ministres : Lessard et Proulx sur le dossier de Fort-Prével. Dossier qui chemine présentement avec des gens du milieu, piloté par Évangéliste Bourdages et Gilles Pelletier. On doit se revoir prochainement à ce sujet.
- J'ai aussi rappelé à plusieurs intervenants notre demande de BAPE pour le projet de Haldimand, et pour l'instant, on doit attendre que le processus d'ÉES soit terminé avant d'avoir une réponse du ministre de l'Environnement. Donc, tout le monde est sensible à ce sujet qui fait l'unanimité, et on aura des suivis après le processus d'ÉES, d'ici quelques semaines normalement. Il reste 1 étude et une conclusion à livrer dans ces ÉES.
- Aussi, j'ai continué de faire la promotion de nos gros projets de R-au-R : Capitale des pêches + lien maritime. Beaucoup de gens influents connaissent très bien le dossier et il y a de l'ouverture. Donc, ça progresse de ce côté-là aussi! D'ailleurs, le projet a été déposé dans le volet tourisme de la Stratégie maritime.

### SUIVI TRAIN TOURISTIQUE

- Plan d'affaires de Canarail pour l'ensemble du chemin de fer est sur le point d'être déposé.
- Inclut le volet du train touristique. Dossier est très difficile. On devra travailler politiquement. Dossier essentiel pour l'avenir de l'industrie des croisières : élément majeur de la Stratégie maritime.

- Dossier à suivre...

## TRANSPORTS

- Dossier majeur pour l'avenir de la région : service essentiel.

## AVION

- Relations difficile avec Air Canada
- On va devoir les rencontrer sur 4 sujets :
  - Prix des billets qui demeure inaccessibles pour le commun des mortels;
  - Vols annulés l'automne dernier, 1 mois et demi à l'avance par manque de clientèle...!;
  - La désinformation véhiculée sur le manque de carburant à l'aéroport de Gaspé alors qu'ils ne s'approvisionnent presque jamais chez nous, que le problème fondamental était aux Îles-de-la-Madeleine, et qu'ils ont tardé à mettre en place une solution qu'ils connaissaient... Ils ont préféré nous salir injustement et faire poireauter les clients au lieu d'appliquer des solutions...;
  - Leur manque de volonté de mettre en place des solutions pour faciliter les atterrissages en cas de mauvais temps (plafond bas) alors que nous sommes prêts à doter l'aéroport des équipements nécessaires ; il est essentiel qu'Air Canada adapte ses avions en conséquence, on est en 2016!
- Bref, on a besoin de se mettre en mode solutions, mais il faut être 2 pour valser!
- Commission des Transports du Québec
- Audience à Québec le lundi 14 mars. La CTQ n'a pas jugé bon de venir nous entendre dans la région... Alors on va se rendre à Québec en espérant être entendus!
- La RÉGIM, que je préside, a mis en place des solutions temporaires pour aider les gens à se rendre aux points de départ/arrivée d'Orléans... Mais ça devait être temporaire et c'est impossible à rentabiliser.
- Le nœud du problème est à Percé... surtout l'été! Énormément de clientèle (on le voit avec les navettes) et ces difficultés de transport nuise au bien-être des citoyens, mais aussi à l'accès des touristes et des investisseurs chez nous!
- Il faut que les transports soient reconnus comme un service public essentiel dans le cadre de l'occupation du territoire... avec le financement qui va avec!
- Chemin de fer
- Étude déposée sous peu... mais besoin de gros sous pour aller de l'avant, et surtout besoin de rentabiliser le chemin de fer avec des clients...

## ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE

- Bonne nouvelle la semaine dernière! Je me suis rendu à Québec pour qu'on reçoive la confirmation que Gaspé est reconnue comme ZIP! Concrètement, ça fait quoi?
- Gaspé est sur la map des ports industriels à développer et à prioriser; seulement 16 au Québec et on est dedans!
- Accès à 200M\$ d'investissements en infrastructures;
- Accès à 300M\$ d'investissements pour nos entreprises ou des entrepreneurs qui veulent s'installer chez nous;
- Un plan d'action doit être bâti par un consultant qui pourra aussi faire du démarchage pour développer la zone;
- La zone doit être les 3 parcs industriels : R-au-R, Augustines, Sandy Beach. J'y tiens beaucoup. Plein de potentiels complémentaires.
- Chemin de fer est au cœur des ZIP. Est-ce un signal que le gouvernement va investir dans le rail gaspésien? On dit dans le programme des ZIP que celles-ci sont choisies parce qu'elles ont accès à un chemin de fer pour favoriser l'intermodalité... Le signal est très positif là aussi!
- Il va rester à régler la problématique de la propriété du port de Sandy Beach... On semble être dans une zone grise présentement à savoir si le fédéral va le garder ou le céder à Québec... Dossier à suivre, mais ce sont d'excellentes nouvelles pour nous!

## COMITÉ DE TOPONYMIE

- Ce soir, on met en œuvre un engagement qu'on avait pris l'été dernier.
- Plusieurs demandes de nommer telle ou telle infrastructure, telle ou telle route, du nom de telle ou telle personne importante.
- Ce sont des sujets qui suscitent les passions. On l'a vu avec l'Espace François-Mitterrand, le Centre des Loisirs Cédric-Paquette ou la multitude de noms qui sont proposés pour la salle de spectacles...
- On s'est dit qu'il fallait encadrer tout ça via un comité de toponymie qui relèvera du comité consultatif d'urbanisme.
- Ce sera une démarche citoyenne et tout le monde pourra y participer.
- D'abord, des noms devront être soumis au Comité de toponymie qui s'adjoindra un expert pour l'épauler au niveau historique, etc. Le Comité, formé surtout de citoyens, analysera la demande et proposera une recommandation au Conseil municipal. Dans des cas plus sensibles, le Conseil pourra ensuite aller en consultation publique s'il l'estime nécessaire avant de prendre une décision finale.

- Après l'implantation de consultations prébudgétaires, c'est un autre pas vers une démocratie municipale plus participative... en j'en suis très fier!
- **MÉRITE OVATION MUNICIPALE**
  - On a appris aujourd'hui que notre projet de Charte des paysages de Gaspé avait été retenu parmi les finalistes du Concours Ovation municipale de l'UMQ, qui vise à reconnaître les efforts des municipalités en innovation.
  - Belle surprise qui s'ajoute à tous les échos positifs reçus depuis le début de ce dossier, un autre dossier de participation citoyenne!
  - On saura lors des Assises annuelles de l'UMQ en mai prochain si on remporte un prix national avec cette belle initiative unique au Canada et qui pourrait servir de modèle à d'autres municipalités!

#### JEUX DES 50 ANS ET PLUS

- C'est confirmé, Gaspé recevra en 2016 les Jeux des 50 ans et plus GÎM!
- 3 jours d'activités ; env. 1500 participants dans plusieurs disciplines!
- Très heureux de recevoir l'événement et de le soutenir!

#### JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

- Finalement, je tiens à souligner que demain, 8 mars, c'est la Journée internationale des femmes. Important de se rappeler tout ce que les femmes et groupes de femmes ont fait pour faire avancer leurs droits au fil des dernières décennies! Imaginons que les femmes ont eu le droit de vote seulement en 1940 au Québec et que les premières femmes ont été élues à l'Assemblée nationale seulement dans les années 60! Ça ne fait pas longtemps!
- Sur une note plus locale, on a souligné ici l'importance des femmes comme bâtisseuses de la Gaspésie : EN MÉMOIRE D'ELLES...
- Rappelle que le combat pour l'équité est toujours difficile...!

#### CONCLUSION

Profitez des activités : motoneige, ski de fond, ski alpin, hockey, glissade, raquette... La région du plein-air! Profitons-en en toute sécurité!

Merci de votre attention! Bon mois de mars à tout le monde

#### NOTE

##### ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 20 h 35, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'est posée la séance se poursuit.

## RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Marcel Fournier :

- Remercie tous les électeurs de lui avoir fait confiance;
- Félicite les 4 autres candidats

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Énumère ses activités du dernier mois (conseil, MRC, CLD de l'Anse-à-Valleau, association sportive de Petit-Cap);
- Déjeuner du carême;
- Tournoi de zone à Rivière-au-Renard;
- Bonne journée à toutes les femmes

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Rencontre avec Lénie Lacasse;
- Rencontre avec les dirigeants de la Caisse des Hauts-Phares – point de service de Cap-des-Rosiers
- Félicite le comité des loisirs de cap-aux-os

La conseillère Aline Perry :

- Cite ses représentations municipales de février (séances du conseil, CA de Berceau, AGA FMBM, Radio-Gaspésie, vernissage, tournoi atome, projet de jardin communautaire);
- Souligne la journée de la femme;
- Semaine de la franco-fête;
- Journées de la diversité culturelles de la Gaspésie;
- Sollicite la collaboration des citoyens pour le respect de la réglementation sur la numérotation civique;
- Joyeuses pâques

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités du mois de février (séances du conseil, rencontre avec Radio-Gaspésie, 5 à 7 reconnaissance pour les membres ayant siégé au CCU);
- Souligne la journée internationale des femmes.

**RÉS. 16-03-003****PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2016**

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 259 603.70 \$ dont:

- |                                      |                 |
|--------------------------------------|-----------------|
| ▪ Activités financières régulières:  | 1 259 034.70 \$ |
| ▪ Activités financières inondations: | 569.00 \$       |

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 96 949.29 \$ dont:

- |                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| ▪ Activités financières régulières: | 96 949.29 \$ |
|-------------------------------------|--------------|

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,



QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 131 637.29 \$ dont:

- Activités financières régulières: 131 637.29 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir):

- Activités financières: 1 127 966.41 \$
- Activités d'investissement: 96 949.29 \$

**RÉS. 16-03-004**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
TAUX DE LOCATION DE MACHINERIES LOURDES 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande publique d'offres de service relativement à la location de machineries lourdes, neuf fournisseurs ont soumis à la Ville de Gaspé leurs taux pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE ces offres de service sont conformes et peuvent par conséquent être incluses au répertoire 2016–2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé procède à l'acceptation des taux de location de machineries lourdes comme indiqué au répertoire 2016–2017. Ces taux seront valides du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

**RÉS. 16-03-005**

**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE GASPÉ  
AUX JEUX DES 50 ANS ET PLUS 2016**

CONSIDÉRANT la résolution 15-04-16 par laquelle la Ville de Gaspé confirme sa volonté d'accueillir les Jeux des 50 ans et plus en 2016 ;

CONSIDÉRANT les responsabilités et charges incombant aux villes hôtes des Jeux des 50 ans et plus ;

CONSIDÉRANT la résolution 14-07-15 par laquelle le conseil municipal s'est engagé à participer financièrement pour un montant de mille dollars (1 000 \$) et de mettre à disposition des jeux ses infrastructures sportives et de loisirs selon des modalités et des limites à préciser avec le comité organisateur ;

CONSIDÉRANT l'importance de préciser les modalités et limites de la contribution de la Ville de Gaspé au comité organisateur des jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve et limite la contribution financière à neuf mille dollars (9 000 \$) en plus des services techniques nécessaires à la réalisation des Jeux des 50 ans et plus 2016 à Gaspé.

QUE les dépenses soient imputées au code budgétaire 02-702-90-999.

**RÉS. 16-03-006**

**ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL  
PORTANT SUR LE SOUTIEN À LA CONSOLIDATION  
DE MUSIQUE DU BOUT DU MONDE**

CONSIDÉRANT QUE le CALQ et la Ville sont partenaires de l'Entente administrative portant sur le développement des arts et des lettres de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2014-2015 et que le volet 3 a pris fin en mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la consolidation des activités de Musique du Bout du Monde;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ œuvre actuellement à mettre en place une nouvelle génération d'ententes simplifiées et régies par un cadre normatif soumis à l'approbation du ministre de la Culture et des Communications et qu'il propose une entente de partenariat transitoire à la Ville de Gaspé qui s'applique à l'exercice 2015-2016;

CONSIDÉRANT que le CALQ et la Ville s'entendent sur un versement de vingt mille dollars (20 000 \$) chacun, pour un total de quarante mille dollars (40 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme sa volonté de soutenir la consolidation transitoire des activités de Musique du Bout du Monde en 2015-2016, selon les modalités décrites à l'annexe 1 de l'Entente de partenariat territorial portant sur le soutien à la consolidation de Musique du Bout du Monde, et mandate le maire et la greffière pour signer ladite entente.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-702-90-999 et soit prélevée à même les sommes disponibles pour Musique du Bout du Monde.

QUE la directrice des Loisirs et de la Culture soit mandatée pour assurer le suivi administratif du dossier auprès des partenaires de l'entente et soit autorisée à signer tous les documents requis autre que l'entente elle-même.

**RÉS. 16-03-007**

**PAIEMENT DE FACTURE - TÉLÉMÉTRIE 3G – POSTES DE  
RÉDUCTION DE PRESSION**

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait la reconstruction complète de trois postes de réduction de pression en 2015 à St-Maurice, Petit-Cap et Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû faire faire des ajustements au niveau de leur télémétrie;

CONSIDÉRANT QUE les Services technologiques Duo ont fait l'installation et la configuration du système lors de la mise en route et qu'ils connaissent le système, nous leur avons demandé de faire les ajustements et les nouvelles configurations du système de télémétrie 3G;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à cette intervention est de 3 103 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture des Services technologiques Duo pour les travaux d'ajustements de la télémétrie pour les trois postes de réduction de pression pour montant de 3 103 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce montant soit imputable au programme de financement TECQ 2014-2018;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 16-03-008**

**PAIEMENT DE FACTURE - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –  
VANNE MURALE SP-8**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pose d'une vanne murale au poste de pompage ont été octroyés à l'Entreprise Allen Dumaresq (résolution 16-02-007);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'installation de la vanne murale, des ajustements ont été nécessaires au panier existant qui recueille les roches et gros débris ainsi que l'ajout d'un support sur la tige qui actionne la vanne;

CONSIDÉRANT QU'UNE directive de changement a été acheminée à l'entrepreneur et que suite à son analyse par le surveillant, ce dernier nous recommande de l'accepter;

CONSIDÉRANT QUE la directive pour les travaux supplémentaires est au coût de 1 105.15 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses supplémentaires faites par les Entreprises Allen Dumaresq pour un montant de 1 105.15\$ plus les taxes applicables;

QUE le financement soit imputable à la TECQ 2014-2018;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 16-03-009**

**AJOUT DE LAMPE DE RUE – QUARTIER # 6**

CONSIDÉRANT la demande reçue concernant l'ajout d'une lampe de rue dans le secteur du 108, boulevard Douglas;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères d'acceptation pour l'installation de luminaire sur voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE cette lampe en sera une au LED;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat et le coût d'installation par Hydro-Québec pour cette lampe s'élèvent à 550 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation par Hydro-Québec d'un nouveau lampadaire dans le quartier # 6.

QUE ce montant soit imputable au 02-340-00-644.

**RÉS. 16-03-010**

**AMENDEMENT REQUIS À L'ÉVALUATION ACTUARIELLE  
AU 31 DÉCEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT le rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013, déposé en vertu de la Loi 15 à Retraite Québec le 30 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE les hypothèses de rendement utilisées dans cette évaluation incluait les engagements de la caisse envers les frais d'administration, de consultations et de suivis de performance;

CONSIDÉRANT la convention des services actuariels signée en avril 2004 entre le comité de retraite et Groupe-Conseil AON Inc., et ratifiée par le conseil municipal par la résolution 04-04-18;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoyait une rémunération annuelle de 0.4 % de l'actif pour l'ensemble des services actuariels requis, excepté la préparation de l'évaluation actuarielle exigée tous les 3 ans, et rémunérée sur une base forfaitaire selon un tarif de 7 500 \$;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé en décembre 2011 par le comité de retraite relativement au suivi de performance des gestionnaires, et rémunéré sur une base de 0.125 % de l'actif du régime;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat supplémentaire fait suite à la nouvelle politique de placement mise en vigueur en 2011, et prévoyant une plus grande diversification du portefeuille ainsi qu'un niveau de complexité accru pour le suivi des gestionnaires de placement;

CONSIDÉRANT l'article 11.2.2 du règlement du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Gaspé et libellé comme suit : *« Toutes les dépenses autorisées par le comité, et imputables à l'administration du régime de même qu'aux honoraires professionnels s'y rattachant sont assumées directement par l'employeur. Les dépenses imputables à la gestion de la caisse sont payables à même les fonds de la caisse »;*

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs à l'administration du régime suivant la convention de services actuariels et imputés à la caisse de retraite, selon un taux convenu de 0.4 % de l'actif, devraient être payables par l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser cette situation et qu'un amendement à la dernière évaluation actuarielle est recevable de la part de Retraite Québec;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle évaluation actuarielle est donc requise;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'actuaire du régime, les frais relatifs au mandat pour le suivi de performance pourraient constituer, à la fois des frais d'administration et à la fois des frais de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le règlement du régime ne définit pas non plus ces frais, et par le fait même sur l'imputabilité de ces dépenses;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'aura cette modification sur les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 et sur l'ampleur du déficit de capitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la restructuration exigée par la Loi 15 sera donc moins contraignante autant pour les employés que pour l'employeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal rende caduque la convention pour services actuariels signée en avril 2004 en date du 31 décembre 2013 et qu'il accepte de rembourser les frais d'administration de la caisse à partir de cette date, évalués à environ 77 000 \$ pour 2014 et 2015 et indexés au taux de rendement de la caisse jusqu'à la date du remboursement. Que cette dépense soit imputable au fonds de roulement et remboursable sur 5 ans.

QU'une nouvelle entente soit également prévue entre les deux parties afin de tenir compte de cette modification.

QUE le conseil municipal propose au comité de retraite d'assumer 50 % des frais reliés au mandat de suivi de performance, équivalent à 0.0625% de l'actif du régime, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2014. Que cette somme, soit environ 12 000 \$ pour 2014 et 2015, et indexée au taux de rendement de la caisse jusqu'à la date de son remboursement, soit imputée au fonds de roulement remboursable sur 5 ans, le tout conditionnel à l'acceptation par le comité de retraite.

QUE la Ville de Gaspé accepte la proposition d'AON, pour une somme maximale de 6 000 \$ plus les taxes applicables, afin de préparer et de déposer auprès de Retraite Québec l'évaluation actuarielle amendée au 31 décembre 2013.

QUE cette somme soit imputée au code budgétaire 02-160-00-419.

**RÉS. 16-03-011**

**COMMANDITE POUR LE COLLOQUE DE L'INDUSTRIE  
ÉOLIENNE QUÉBÉCOISE 2016**

CONSIDÉRANT QUE le 10e colloque de l'industrie éolienne québécoise aura lieu du 13 au 15 juin 2016 à Matane;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a été approchée pour être commanditaire de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un plan de commandite du Technocentre éolien;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie éolienne est un bon moteur économique pour la région de Gaspé et qu'elle est en pleine expansion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Gaspé à participer comme commanditaire pour un montant de 2 000 \$, plus les taxes applicables, ce qui correspond au commanditaire bronze dans le plan de commandite reçu du Technocentre éolien.

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 02-621-10-999.

**RÉS. 16-03-012**

**AVRIL - MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.



QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**RÉS. 16-03-013**

**ENGAGEMENT DE SAUVETEURS À LA PLAGE HALDIMAND –  
ÉTÉ 2016**

CONSIDÉRANT QUE la politique d'embauche des étudiants et le processus de sélection pour les postes de sauveteurs à la plage Haldimand pour l'été 2016 ont eu lieu en février dernier;

CONSIDÉRANT QUE trois des quatre sauveteurs ayant travaillé l'an passé sont disponibles pour travailler cette année et qu'ils sont toujours étudiants;

CONSIDÉRANT QU'il y a cinq postes à combler;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la candidature de Pierre-Quan Francoeur, qu'elle répond aux critères de sélection et qu'il accepte le poste;

CONSIDÉRANT QU'il restera un poste supplémentaire à combler ultérieurement;

CONSIDÉRANT QUE l'opération de la plage devrait débuter le 24 juin 2016 et se terminer le 21 août 2016 et que les sauveteurs débuteront le 20 juin afin de préparer la plage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement des personnes suivantes à temps complet pour travailler à l'été 2016 à la plage Haldimand :

Laura Alberton, sauveteuse;  
Elliott Simpson, sauveteur;  
David Bernier, sauveteur;  
Pierre-Quan Francoeur, sauveteur.

QUE les salaires horaires versés soit ceux prévus à la politique d'embauche du personnel étudiant.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-701-40-141.

**RÉS. 16-03-014**

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE  
AVEC LE CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES**

CONSIDÉRANT QUE l'Entente 2013-2015 entre la Ville de Gaspé et le Collège d'Enseignement général et professionnel de la Gaspésie et des Îles et relative à l'opération du Pavillon des sports Marcel-Bujold appartenant au Collège a pris fin le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont mises d'accord pour renouveler cette entente pour une période d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE les installations du Pavillon des sports Marcel-Bujold (piscine, gymnase et salle de conditionnement physique)

desservant très largement la communauté du territoire de la municipalité de Gaspé, avec une programmation variée d'activités sportives ouverte aux citoyens, aux organismes ainsi qu'aux écoles de la région;

CONSIDÉRANT QUE les ententes précédentes ont permis le maintien en opération durant la saison estivale des services de la piscine et de la salle de conditionnement physique du Pavillon des Sports Marcel-Bujold pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté du Grand Gaspé et qu'il y aurait lieu de reconduire et de bonifier la collaboration entre la Ville et le Collège;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de "L'Entente relative à l'opération du Pavillon des sports Marcel-Bujold appartenant au Collège".

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit protocole d'entente.

QUE la Ville de Gaspé s'engage, en vertu de cette entente, à verser au Cégep, une somme de 60 000 \$ pour l'année 2016, afin de contribuer aux coûts d'opération du Pavillon des sports Marcel-Bujold.

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 02-701-40-999.

**RÉS. 16-03-015**

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION  
DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
EASTERN SHORES 2016-2019**

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019 de la Commission scolaire Eastern Shores tel qu'adressé à la Ville de Gaspé en date du 25 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Eastern Shores demande à la Ville de Gaspé d'exprimer son avis sur ce plan, avant son adoption à la séance des commissaires du 13 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement de vocation ou d'usage prévu pour les écoles du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal donne à la Commission scolaire Eastern Shores un avis favorable sur leur plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2019.

**RÉS. 16-03-016**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TOPONYMIE  
DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a formulé le souhait de voir la Ville de Gaspé se doter de règles entourant la dénomination toponymique des lieux et des édifices municipaux;



CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de formaliser les critères, le processus et les règles entourant la désignation toponymique sur le territoire de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est déjà constitué et pourrait jouer un rôle dans l'évaluation des demandes présentées par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la politique de toponymie a été déposée aux conseillers et aux conseillères et prévoit un comité de toponymie au sein du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte la politique de toponymie et confirme son entrée en vigueur dès maintenant.

**RÉS. 16-03-017**

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE MME ALINE PERRY  
POUR LE COLLOQUE DU CARREFOUR  
ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé accueillera le colloque Carrefour action municipale et famille en 2017;

CONSIDÉRANT QUE madame Aline Perry, conseillère du quartier no 5, aura pour mandat de former un comité qui veillera à l'organisation de ce colloque en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le colloque 2016 du Carrefour action municipale et famille se déroulera à Granby;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la conseillère Aline Perry à participer au colloque du Carrefour action municipale et famille 2016 qui se déroulera à Granby et que les frais inhérents de sa participation soient assumés par la Ville de Gaspé.

**RÉS. 16-03-018**

**PAIEMENT DE FACTURES POUR DES TRAVAUX EFFECTUÉS  
SUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 1, RUE DES COTTON**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer divers travaux sur le bâtiment situé au 1, rue des Cotton, appartenant à la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés sont les suivants :

- Réparation de la toiture due à une infiltration d'eau provenant de celle-ci;
- Travaux nécessaires pour l'aménagement du local loué à Plaquettes de freins B&B;
- Travaux électriques et de plomberie nécessaires dans le bâtiment.

CONSIDÉRANT les factures suivantes qui doivent être payées et qui se rattachent aux travaux énumérés ci-dessus :

- Réparation de la toiture due à une infiltration d'eau provenant de celle-ci : factures # 202779, 202827 et 202833 de la compagnie René G. Paré, pour un montant total de 3 316.35 \$, plus les taxes applicables;
- Travaux nécessaires pour l'aménagement du local loué à Plaquettes de freins B&B : factures # 128604 et 129265 de la compagnie Givesco, pour un montant total de 5 602.37 \$, plus taxes applicables ainsi que les factures # 1508 et 1564 de la compagnie Packwood et Smith, électricité et plomberie, pour un montant total de 3 774.37 \$, plus les taxes applicables;
- Travaux électriques et de plomberie nécessaires dans le bâtiment : factures # 1509, 1535 et PO 6454 de la compagnie Packwood et Smith, électricité et plomberie, pour un montant total de 11 246.90 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

- Factures # 202779, 202827 et 202833 de la compagnie René G. Paré, pour un montant total de 3 316.35 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour la réparation de la toiture due à une infiltration d'eau provenant de celle-ci.
- Factures # 128604 et 129265 de la compagnie Givesco, pour un montant total de 5 602.37 \$, plus les taxes applicables, et factures # 1508 et 1564 de la compagnie Packwood et Smith, électricité et plomberie, pour un montant total de 3 774.37 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour des travaux nécessaires pour l'aménagement du local loué à Plaquettes de freins B&B, situé dans le bâtiment au 1, rue des Cotton.
- Factures # 1509, 1535 et PO 6454 de la compagnie Packwood et Smith, électricité et plomberie, pour un montant total de 11 246.90 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour des travaux électriques et de plomberie nécessaires dans le bâtiment situé au 1, rue des Cotton.

QUE ces sommes soient imputées au règlement d'emprunt 1003-07.

**RÉS. 16-03-019**

PAIEMENT DE FACTURE –  
CHAMBRE DE COMMERCE ET DE TOURISME DE GASPÉ –  
GASPÉ, EN ROUTE VERS 2017

CONSIDÉRANT QUE le Canada soulignera en 2017, le 150e anniversaire de la Confédération;

CONSIDÉRANT le comité local mis en place pour présenter un projet dans le cadre du programme "En route vers 2017";

CONSIDÉRANT QUE le comité est formé de représentants de la Ville de Gaspé, de la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé, de la Corporation Berceau du Canada, du Musée de la Gaspésie, de la Nation micmac de Gespeg, de Radio-Gaspésie et de Parcs Canada;

CONSIDÉRANT le mandat accordé par le comité à la firme "Idées au Cube" pour la production d'un préconcept, de maquettes visuelles et d'une étude faisabilité;

CONSIDÉRANT l'offre de service au montant de 12 100 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme accorde un crédit de 6 000 \$ pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE Parcs Canada assume un montant de 5 000 \$ dans la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT la demande à la Ville de Gaspé d'assumer le solde au montant de 2 013.48 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 11356 de la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé au montant de 2 013.48 \$.

QUE la somme soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 16-03-020**

**AIDE FINANCIÈRE AU PROJET D'ACQUISITION  
D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES DU CINÉ-LUNE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 15-08-10, le conseil municipal a accordé une aide financière de 6000 \$ pour l'acquisition d'équipements numériques et d'installation de ceux-ci à la salle de spectacles de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE l'installation initiale prévue était problématique dans l'opération de la salle par C. D. Spectacles, et que cela impliquerait des frais supplémentaires à l'organisme pour déplacer l'équipement lors de plusieurs des spectacles dans la salle annuellement;

CONSIDÉRANT QUE pour remédier à la situation, un système de levage d'écran devait être mis en place;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un équipement qui facilitera la gestion et l'opération de la salle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde à Ciné-Lune de Gaspé Inc., une aide financière de 9 434.65 \$ pour l'installation d'un système de levage d'écran dans la salle de spectacles.

QUE la somme soit imputée au règlement d'emprunt 1109-10.

**RÉS. 16-03-021**

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Ghislain Smith donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant les annexes A et B du règlement 1218-13 - Règlement concernant les limites de vitesse et remplaçant le règlement 1295-15. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**RÉS. 16-03-022**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE ½ TONNE, 4X4,  
NEUVE, CABINE DE TYPE ALLONGÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'on doit remplacer un véhicule pour les techniciens en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule était prévu selon la planification du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs, nous avons reçu 3 soumissions :

- . Boulay Dodge Chrysler au montant de 39 555.37 \$ plus les taxes applicables;
- . Simpson Automobiles Inc. au montant de 42 493 \$ plus les taxes applicables;
- . Automobiles Mauger Ford Inc. au montant de 34 517 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Automobiles Mauger Ford Inc. au montant de 34 517 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission d'Automobiles Mauger Ford Inc. au montant de 34 517 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une camionnette ½ tonne, 4x4, neuve, cabine de type allongé pour les techniciens en eau potable.

QUE ce montant soit financé par le règlement 1269-15.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 16-03-023**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 16-02-049 –  
OUVERTURE DE SOUMISSIONS - RÉHABILITATION DES  
TOILETTES ET DES DOUCHES  
À L'ARÉNA DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT la résolution 16-02-049;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le second paragraphe des recommandations, soit l'imputation de la dépense au surplus non affecté pour le solde de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le second paragraphe des recommandations soit remplacé par celui-ci :

« QUE cette dépense soit imputable à la subvention d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), pour une somme de 50 000 \$ et au règlement d'emprunt 1293-15 pour le solde de la dépense. »

**RÉS. 16-03-024**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
SERVICES PROFESSIONNELS –  
RÉHABILITATION DES ESCALIERS  
ET SENTIERS PIÉTONNIERS CÔTE-CARTER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé sollicite des propositions pour offrir tout le support technique pour un mandat de réhabilitation des escaliers et des sentiers piétonniers de la Côte-Carter;

CONSIDÉRANT les propositions reçues de 3 soumissionnaires :

- Kwatroe consultant au montant de 30 000 \$ plus les taxes;
- Norda Stelo au montant de 17 052 \$ plus les taxes;
- Tetra Tech QI Inc. au montant de 20 874 \$ plus les taxes.

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est celle de Norda Stelo au montant de 17 052 \$ plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Norda Stelo au montant de 17 052 \$ plus les taxes applicables pour le support technique relatif au mandat de réhabilitation des escaliers et des sentiers piétonniers de la Côte-Carter;

QUE cette dépense soit financée par le règlement 1131-11.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 16-03-025**

**PAIEMENT DE FACTURE - 9001-8839 QUÉBEC INC. (LES  
ENTREPRISES ALLEN DUMARESQ)**

CONSIDÉRANT le bris sur la conduite d'eau entre la caserne et le bâtiment sportif de la patinoire de Cap-des-Rosiers;

CONSIDÉRANT le besoin en eau pour faire la glace à la patinoire de Cap-des-Rosiers;

CONSIDÉRANT QUE le terrain était gelé à plus de 3 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas de marteau piqueur pour ces travaux;

CONSIDÉRANT la facture # 43655 émise par la compagnie 9001-8839 Québec Inc. (Les Entreprises Allen Dumaresq) au montant de 6 857.11 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 43655 de la compagnie 9001-8839 Québec Inc. (Les Entreprises Allen Dumaresq) au montant de 6 857.11 \$ plus les taxes pour la réparation de la conduite d'eau entre la caserne et le bâtiment sportif de la patinoire de Cap-des-Rosiers;

QUE cette dépense soit imputable au fond de roulement remboursable sur 5 ans.

**RÉS. 16-03-026**

**EMBAUCHE AU POSTE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE  
D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE - NIVEAU 1**

CONSIDÉRANT le processus de recrutement externe réalisé pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de madame Mireille Simoneau au poste de remplacement temporaire d'adjointe administrative - niveau 1, et ce, en date du 14 mars 2016.

QUE le conseil municipal autorise les conditions d'embauche selon le document en annexe et selon la classe salariale 8 du Guide de gestion du personnel-cadre de la Ville de Gaspé.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires suivants :  
02-131-00-141 (50 %) et 02-160-00-141 (50 %).

**RÉS. 16-03-027**

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE GASPÉ  
AU SEIN DE DIVERS COMITÉS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer des représentants du conseil municipal au sein de divers comités et organismes où la Ville doit siéger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein de divers comités de la Ville :

1. M.R.C. de la Côte-de-Gaspé : Daniel Côté (substitut : Nelson O'Connor)
2. Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (C.A.) : Daniel Côté (substitut directeur général)
3. Corporation Escale Gaspésie (C.A.) : Daniel Côté (substitut : Marcel Fournier)
4. Comité local de la zone industrialo-portuaire : Daniel Côté (substitut : directeur de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire)
5. SADC de Gaspé : Carmelle Mathurin (substitut : Nelson O'Connor)
6. Réseau des Villes innovantes de l'Est-du-Québec : Daniel Côté, directeur général et agent de développement et de diversification économique
7. C. D. Spectacles (C.A.) : Ghislain Smith (substitut : Marcel Fournier)
8. Festival Musique du Bout du Monde (C.A.) : Aline Perry (substitut : Réginald Cotton)
9. Centre de ski mont Béchervaise (C.A.) : Marcel Fournier (substitut : Ghislain Smith)
10. Corporation Gaspé, Berceau du Canada (C.A.) : Aline Perry (substitut : coordonnateur aux communications et aux relations publiques)
11. Comité consultatif du parc Forillon : Nelson O'Connor (substitut : coordonnateur aux communications et aux relations publiques)
12. Comité consultatif d'urbanisme : Aline Perry et Ghislain Smith
13. Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (C.A.) : Daniel Côté, Marcel Fournier, Réginald Cotton (substitut #1 Nelson O'Connor, substitut #2 Aline Perry, substitut #3 Ghislain Smith, substitut #4 Carmelle Mathurin)
14. Comité de suivi des travaux de Pétrolia à Haldimand : Ghislain Smith et directeur de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire
15. Comité interne des Boues de fosses septiques : Carmelle Mathurin, Nelson O'Connor, Marcel Fournier et Ghislain Smith
16. Comité de retraite de la Ville : Réginald Cotton (substitut : Nelson O'Connor)
17. Carrefour Action municipale et Famille (C.A.) : Aline Perry
18. Comité de la politique familiale : Aline Perry, Carmelle Mathurin et Réginald Cotton



19. Comité de la politique à l'égard des personnes handicapées : Carmelle Mathurin et Ghislain Smith (substitut : Réginald Cotton)
20. Comité de coordination régionale de la FADOQ-GÎM : Aline Perry
21. Comité aviseur local du service d'aide aux personnes immigrantes (SAPI) : Aline Perry (substitut : Réginald Cotton)
22. Centre régional de service de prêts aux bibliothèques publiques GÎM (C.A.) : Aline Perry (substitut : Carmelle Mathurin)

À 21 h 05, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée la séance se poursuit.

**RÉS. 16-03-028**

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21h06 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 14 mars 2016 à 12h30, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence du maire suppléant Mme Carmelle Mathurin.

Étaient absents : le conseiller Réginald Cotton, la conseillère Aline Perry

Étaient également présents, Monsieur Jocelyn Villeneuve, directeur du service de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement du territoire et madame Lénie Lacasse, directrice du service des loisirs et de la culture., M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

Le maire suppléant mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
  - 2.1 ouverture de soumission - fourniture et installation d'un nouveau revêtement de plancher à l'hôtel de ville



RÉS. 16-03-029

OUVERTURE DE SOUMISSION –  
FOURNITURE ET INSTALLATION  
D'UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER  
À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le 17 février dernier un dégât d'eau est survenu au premier étage de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE les planchers du premier étage ont été endommagés suite à ce sinistre et qu'il y a lieu de procéder au remplacement des revêtements de planchers;

CONSIDÉRANT QU'afin de mener à terme de projet un appel d'offres sur invitation fut effectué auprès des deux entreprises de la région effectuant la pose de revêtement de plancher soit Gaspé Décor Inc. et Store Mag;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu qu'une seule soumission soit:

- Gaspé Décor inc au montant de 50 150.00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, cette soumission est conforme et respecte le budget alloué pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture et l'installation d'un nouveau revêtement de plancher à l'hôtel de ville à Gaspé Décor Inc. au montant de 50 150.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputable au code 04-230-03-999 attribuable au sinistre du 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel-de-ville subi en février dernier.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

---

Carmelle Mathurin, maire suppléant

---

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue au musée de la Gaspésie, 21 mars 2016 à 20h00, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient absents : le conseiller Réginald Cotton

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services

administratifs,, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme , greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**
  - 4.1 modification de la résolution 16-03-022 - Ouverture de soumissions - Fourniture d'une camionnette 1/2 tonne 4 X 4 neuve avec cabine de type allongée
  - 4.2 services professionnels pour le remplacement du poste de pompage SP-9 à Sandy-Beach
  - 4.3 ouverture de soumissions - services professionnels pour la réfection complète du surpresseur Bellevue au centre-ville de Gaspé
- 5. SERVICES MUNICIPAUX**
  - 5.1 Protection contre les incendies**
  - 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
  - 5.3 Loisirs et culture**
    - 5.3.1 aide financière pour le 40e anniversaire du Centre de ski Mont-Béchervaise Inc.
    - 5.3.2 salle de spectacles de Gaspé - Paiement de factures
    - 5.3.3 adhésion 2016-2017 à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS)
  - 5.4 Travaux publics**
    - 5.4.1 paiement des immatriculations
    - 5.4.2 ouverture de soumissions – Fourniture de sable, gravier & autres 2016-2017
    - 5.4.3 ajout de lampe de rue - quartier # 3
  - 5.5 Services administratifs et aéroport**
    - 5.5.1 paiement des comptes

## **5.6 Services juridiques et Greffe**

- 5.6.1 offre de règlement - rupture du barrage au Lac Denys - 10 avril 2013
- 5.6.2 autorisation de signature - entente de regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2013-2018 - Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 5.6.3 paiement de facture - facturation des quotes-parts dans les fonds de garanties du Regroupement Bas-St-Laurent/Gaspésie - Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 5.6.4 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1296-16
- 5.6.5 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1297-16

## **5.7 Direction générale**

- 5.7.1 adhésion de la Ville de Gaspé à la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015 (COP21)
- 5.7.2 engagement de journaliers étudiants - été 2016
- 5.7.3 démission d'une personne salariée
- 5.7.4 attribution du poste annuel de chauffeur-journalier

## **6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

- 6.1 règlement modifiant les annexes A et B du règlement 1218-13 – règlement concernant les limites de vitesse et remplaçant le règlement 1295-15

## **7. AVIS DE MOTION**

## **8. RAPPORT DES COMITÉS**

- 8.1 comité consultatif d'urbanisme

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

- 9.1 inspection et déclenchement du système de gicleurs au 1, rue des Cotton
- 9.2 attribution du poste temporaire d'électricien - affichage externe de janvier 2016
- 9.3 appui au projet de mise en valeur historique de Gaspé dans le cadre des Fêtes du 150e de la Confédération canadienne
- 9.4 protocole d'entente entre la Ville de Gaspé et la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade - Ski hors piste

- 9.5 création d'un poste temporaire de chauffeur de camion, de l'épureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier - été 2016
  - 9.6 nomination d'une nouvelle rue - Lot 5 741 781, cadastre du Québec
  - 9.7 avis de motion
  - 9.8 ouverture de soumissions - Transport et vidange de citerne de boues de fosses septiques
  - 9.9 protocole d'entente entre la Ville de Gaspé et la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade - ski hors-piste
  - 9.10 ouverture de soumission - Location d'un camion vacuum 2015 ou plus récent
  - 9.11 ouverture de soumissions - Remorques-citernes pour boues de fosses septiques
  - 9.12 offre de services - préposé aux stationnements
- 10. QUESTIONS DU PUBLIC**
- 11. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RES 16-03-030**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

À 20 h 09, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Carol Saucier:

Aimerait que le maire fait un suivi des 4 résolutions soumise par le comité de citoyen en relation avec le dossier du CRRI.

Yves Bernier:

Même dossier que ci-dessus mais les questions plus précisément par rapport au PIIA.

**RES 16-03-031**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 16-03-022 –  
OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 1/2 TONNE 4 X 4 NEUVE  
AVEC CABINE DE TYPE ALLONGÉE**

CONSIDÉRANT la résolution 16-03-022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le second paragraphe des recommandations, soit l'imputation de la dépense au règlement 1269-15;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le second paragraphe des recommandations soit remplacé par celui-ci :

« QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1238-14. »

**RES 16-03-032**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT  
DU POSTE DE POMPAGE SP-9 À SANDY-BEACH**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire le remplacement du poste de pompage SP-9 à Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour faire les plans, les devis, la surveillance et toutes les autres activités reliées pour mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de quatre (4) soumissionnaires (Norda Stelo, Kwatro, WSP et Tetra Tech), trois (3) propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Kwatro	79/100	Tetra Tech	80/100
Norda Stelo	81/100		

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Kwatro	52.65	Tetra Tech	43.79
Norda Stelo	61.63		

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de services professionnels pour le remplacement du poste de pompage SP-9 à Sandy-Beach à Norda Stelo pour un montant de 21 257.46 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputable au programme TECQ 2014-2018;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 16-03-033**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE DU SURPRESSEUR  
BELLEVUE AU CENTRE-VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire la réfection complète du surpresseur Bellevue au centre-ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour faire les plans, les devis, la surveillance et toutes les autres activités reliées pour mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de quatre (4) soumissionnaires (Norda Stelo, Kwatroe, WSP et Tetra Tech), deux (2) propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Kwatroe	86/100	Tetra Tech	78/100
---------	--------	------------	--------

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Kwatroe	53.54	Tetra Tech	34.11
---------	-------	------------	-------

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de services professionnels pour la réfection complète du surpresseur Bellevue au centre-ville de Gaspé à Kwatroe pour un montant de 25 400 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputable au programme TECQ 2014-2018;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 16-03-034**

**AIDE FINANCIÈRE POUR LE 40E ANNIVERSAIRE  
DU CENTRE DE SKI MONT-BÉCHERVAISE INC.**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de ski Mont-Béchervaise Inc. fêtera son 40e anniversaire en 2017;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Centre de ski Mont-Béchervaise pour l'organisation d'activités, l'acquisition de matériel et l'aménagement de la montagne;

CONSIDÉRANT le programme d'activités et le budget prévisionnel présentés par le Centre de ski Mont-Béchervaise à la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reconnaître l'importance du travail accompli par le Centre de ski Mont-Béchervaise dans les dernières décennies;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir le Centre de ski Mont-Béchervaise et ses projets dans les limites des ressources financières disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde au Centre de ski Mont-Béchervaise une aide financière de quatre mille dollars (4 000 \$) pour la réalisation des projets entourant la célébration du 40ième anniversaire du Centre de ski.

QUE cette somme soit imputée au surplus non affecté.

**RES 16-03-035**

**SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ –  
PAIEMENT DE FACTURES**

CONSIDÉRANT les aménagements et honoraires suivants en rapport avec la construction de la salle de spectacles :

- Installation d'un rideau à la régie
- Installation d'équipements de projection et formation du personnel

CONSIDÉRANT QUE le montant total de ces aménagements et honoraires s'établit à mille sept dollars et quatre-vingt-sept cents (1 007,87 \$) plus les taxes applicables et qu'il entre dans l'enveloppe budgétaire disponible pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal, dans le cadre du projet de salle de spectacles, autorise le directeur des Services administratifs à procéder au paiement des factures suivantes :

- Facture de C.D. Spectacles au montant de six cent quarante-quatre dollars et quarante cents (644,40 \$) taxes incluses
- Facture 15564 de Construction L.F.G. Inc. au montant de trois cent soixante-trois dollars et quarante-sept cents (363.47 \$) plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1109-10.

**RES 16-03-036**

**ADHÉSION 2016-2017 À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLS GÎM)**

CONSIDÉRANT les services offerts aux municipalités et aux organismes du milieu par l'URLS;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM a distribué plus de trente mille dollars (30 000 \$) en 2014-2015 aux organismes situés sur le territoire de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler annuellement notre adhésion à cet organisme;

CONSIDÉRANT que la dépense est prévue au budget régulier 2016 de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte d'adhérer à l'URLS GÎM et s'engage à verser la somme de huit cent deux dollars (802 \$) représentant le coût de la cotisation annuelle.

QUE le conseil municipal délègue madame Lénie Lacasse et monsieur Simon-Philippe Lalonde pour représenter la Ville de Gaspé à l'assemblée générale de l'U.R.L.S.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-701-20-494.

**RES 16-03-037**

**PAIEMENT DES IMMATRICULATIONS**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la Société de l'assurance automobile du Québec, un avis de paiement des immatriculations pour les véhicules de la Ville pour la période du 01-04-2016 au 31-03-2017;

CONSIDÉRANT QUE la facture à payer est au montant de 55 266.63 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont prévues au budget 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le Service des travaux publics à faire une demande d'émission de chèque au montant 55 266.63 \$ à la SAAQ pour le paiement des immatriculations des véhicules de la Ville pour la période du 01-04-2016 au 31-03-2017.

**RES 16-03-038**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
FOURNITURE DE SABLE, GRAVIER & AUTRES 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande publique d'offres de service relativement à la fourniture de sable, gravier & autres, cinq fournisseurs ont soumis à la Ville de Gaspé leurs taux pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE ces offres de service sont conformes et peuvent par conséquent être incluses au répertoire 2016-2017 pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte le répertoire des offres de service pour la fourniture de sable, gravier & autres 2016-2017. Ces taux sont valides du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2017.

**RES 16-03-039**

**AJOUT DE LAMPE DE RUE – QUARTIER # 3**

CONSIDÉRANT la demande reçue concernant l'ajout d'une lampe de rue dans le secteur du 1009, boulevard de Cap-des-Rosiers;



CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères d'acceptation pour l'installation de luminaire sur voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE les lampes installées seront dorénavant au LED;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat et le coût d'installation par Hydro-Québec pour cette lampe s'élèvent à 550 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'achat et l'installation par Hydro-Québec d'un nouveau lampadaire pour le quartier # 3 dans le secteur du 1009, boulevard de Cap-des-Rosiers pour un montant total de 550 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce montant soit imputable au code budgétaire 02-340-00-644.

**RES 16-03-040**

**PAIEMENT DES COMPTES**

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 130 609.89 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 130 609.89 \$ :

Fonds d'administration : 130 609.89 \$

**RES 16-03-041**

**OFFRE DE RÈGLEMENT - RUPTURE DU BARRAGE  
AU LAC DENYS - 10 AVRIL 2013**

CONSIDÉRANT la rupture du barrage au Lac Denys survenu le 10 avril 2013 lors de travaux effectués par la Nation Micmac de Gespeg;

CONSIDÉRANT que lors de cet événement a causé des bris majeurs au bâtiment de York ainsi qu'aux installations environnantes notamment le bâtiment de la patinoire;

CONSIDÉRANT la mise en demeure transmise à la Nation Mic Mac de Gespeg suite à ce sinistre;

CONSIDÉRANT les différents échanges entre Indemnipro (expert en sinistre mandaté par la Nation Mic Mac de Gespeg) et la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties afin de régler cette réclamation;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit un règlement financier final de l'ordre de 160 000 \$ en faveur de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal entérine l'entente survenue entre la Ville et la Nation Mic Mac de Gespeg prévoyant une indemnisation de 160 000 \$ et une quittance finale en règlement complet et définitif de tous les dommages causés aux immeubles.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

**RES 16-03-042**

**AUTORISATION DE SIGNATURE –  
ENTENTE DE REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE  
RELATIVEMENT À L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES  
DE DOMMAGES ET DE SERVICES DE CONSULTANT  
ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES 2013-2018 –  
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

CONSIDÉRANT LA résolution 12-12-12 aux termes de laquelle la municipalité a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur d'un nouveau regroupement de municipalité qui a été constitué en début d'année 2013, en vue d'un achat commun d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QU'IL est possible pour la municipalité d'intégrer ce regroupement en cours de mandat;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis, laquelle entente est valide pour une période de cinq (5) ans soit du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2013-2018.

**RES 16-03-043**

**PAIEMENT DE FACTURE - FACTURATION DES  
QUOTES-PARTS DANS LES FONDS DE GARANTIES  
DU REGROUPEMENT BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE -  
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

CONSIDÉRANT la résolution 12-12-12 aux termes de laquelle la municipalité a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur d'un nouveau regroupement de municipalité qui a été constitué en début d'année 2013, en vue d'un achat commun d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QU'IL est possible pour la municipalité d'intégrer ce regroupement en cours de mandat;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité dans le fonds de garantie du Regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie s'établit à 38 685.60 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le Directeur des Services administratifs à acquitter la facture de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 38 685.60 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-420.

**NOTE**

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1296-16

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 16 février 2016 pour le règlement 1296-16. Personne ne s'étant enregistré, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**NOTE**

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1297-16

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 16 février 2016 pour le règlement 1297-16. Personne ne s'étant enregistré, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RES 16-03-044**

**ADHÉSION DE LA VILLE DE GASPÉ  
À LA DÉCLARATION DU SOMMET DES ÉLUS LOCAUX  
POUR LE CLIMAT DU 4 DÉCEMBRE 2015 (COP21)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'hôtel de ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- réduire de 3.7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;

- s'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'"Engagement de Paris" présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique.

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

## **RES 16-03-045**

### **ENGAGEMENT DE JOURNALIERS ÉTUDIANTS - ÉTÉ 2016**

CONSIDÉRANT la présence des candidats de l'an passé et que sur 5 candidats, 4 sont disponibles pour revenir travailler à la Ville pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT QUE les postes de journaliers étudiants débiteront le 27 juin 2016, et ce, pour une durée de 8 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'engagement des personnes suivantes à temps complet pour travailler à l'été 2016 pour la Ville de Gaspé :

- Guillaume Ste-Croix
- Marc-Olivier Côté
- Joshua Gaul
- Olivier Denis-Tapp

QUE les salaires horaires versés soient ceux prévus à la politique d'embauche du personnel étudiant.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-701-58-141 (50 %) et 02-320-00-141 (50 %) pour 3 des postes offerts.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-416-00-141 pour l'autre poste offert.

**RES 16-03-046**

**DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE**

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de la personne salariée portant le numéro 11-0223;

CONSIDÉRANT QUE la date de fin d'emploi est effective au 3 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la fin d'emploi de la personne salariée portant le numéro 11-0223, et ce, en date du 3 mars 2016.

QUE le conseil municipal en profite pour la remercier de ses services pour la municipalité.

QUE le directeur des Services administratifs soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues.

**RES 16-03-047**

**ATTRIBUTION DU POSTE ANNUEL DE CHAUFFEUR-JOURNALIER**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convocation CSN) réalisé dans le but de combler ce poste temporairement vacant;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu sept candidatures et que le plus ancien répond aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Zénon Cotton au poste annuel de chauffeur-journalier à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 4 avril 2016.

QUE le conseil municipal confirme ou infirme le titulaire dans ce poste après la fin de la période d'adaptation, d'une durée à être déterminée entre les parties et mette fin à son lien d'emploi sur son ancien poste après celle-ci.

QUE les conditions salariales soient la classe 3, échelon 4 de l'échelle salariale des cols bleus de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-320-00-141 (60 %) et 02-330-00-141 (40 %).

**RES 16-03-048**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1299-16**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1299-16, règlement modifiant les annexes A et B du règlement 1218-13 – règlement concernant les limites de vitesse et remplaçant le règlement 1295-15, soit adopté.

**RES 16-03-049**

**ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
RÉUNION DU 8 MARS 2016**

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2016, soit accepté avec ses recommandations.

**RES 16-03-050**

**INSPECTION ET DÉCLENCHEMENT DU SYSTÈME DE GICLEURS  
AU 1, RUE DES COTTON**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'inspection et au déclenchement des systèmes de gicleurs au bâtiment situé au 1, rue des Cotton;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la compagnie Les Gicleurs de l'Est, pour un montant de 1 780.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat d'inspection et de déclenchement des systèmes de gicleurs au bâtiment situé au 1, rue des Cotton, à la compagnie Les Gicleurs de l'Est, et ce, pour un montant de 1 780.00 \$, plus les taxes applicables.



QUE cette somme soit imputée au règlement d'emprunt 1003-07.

**RES 16-03-051**

**ATTRIBUTION DU POSTE TEMPORAIRE D'ÉLECTRICIEN –  
AFFICHAGE EXTERNE DE JANVIER 2016**

CONSIDÉRANT les processus d'affichage interne (convention CSN) et externe réalisés dans le but de combler ce poste temporairement vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'électricien de la Ville de Gaspé est en arrêt de travail complet depuis le 28 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il devrait être au travail en retour progressif vers la mi-avril et que l'on doit compenser le retard accumulé lors de son absence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal entérine le choix du comité de sélection et procède à l'engagement de monsieur Denis Lavoie au poste temporaire d'électricien, et ce, en date du 29 mars 2016, pour un contrat d'une durée de 12 semaines.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 7 de l'échelle salariale des cols bleus, échelon 1.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires portant les numéros 02-340-00-141 (50 %), 02-371-00-141 (5 %), 02-413-00-141 (25 %) et 02-701-30-141 (20 %).

**RES 16-03-052**

**APPUI AU PROJET DE MISE EN VALEUR HISTORIQUE  
DE GASPÉ DANS LE CADRE DES FÊTES DU 150<sup>E</sup>  
DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE**

CONSIDÉRANT QU'un comité composé de plusieurs organismes touristiques de Gaspé a travaillé sur un projet d'infrastructure touristique mettant en valeur l'histoire et les attraits de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a mis sur pied un programme de subvention pour supporter les communautés locales dans l'élaboration de projets soulignant le 150e anniversaire de la Confédération canadienne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé veut se faire reconnaître comme le Berceau du Canada et que ces fêtes sont une belle occasion de promouvoir ce titre à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer un concept et évaluer différentes propositions de firmes spécialisées dans l'imagerie numérique;

CONSIDÉRANT QUE le concept retenu a été élaboré par la firme ID3 et propose une projection numérique sur toiles de voiliers avec ambiance sonore immersive sur le site de Gaspé, Berceau du Canada;



CONSIDÉRANT QUE le programme mis sur pied par le gouvernement du Canada peut contribuer pour une part substantielle des investissements;

CONSIDÉRANT QUE le projet est innovant et permettrait à la Ville de Gaspé d'offrir un nouveau produit touristique en soirée, améliorant ainsi la rétention touristique dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal appuie le projet élaboré par le comité local et qui sera soumis au gouvernement du Canada dans le cadre des Fêtes du 150e de la Confédération canadienne.

QUE le conseil municipal demande au comité qui pilote le dossier d'informer les autorités municipales à chaque étape du projet, notamment l'ingénieur responsable de la construction du site Gaspé, Berceau du Canada.

QUE le conseil municipal s'engage à fournir un maximum de 15 %, jusqu'à concurrence de 150 000 \$, des sommes nécessaires à la réalisation du projet.

**RES 16-03-053**

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GASPÉ  
ET LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE  
ET DE L'ESCALADE - SKI HORS PISTE**

CONSIDÉRANT la résolution 16-02-022;

CONSIDÉRANT le projet de développement de la montagne de l'ancien L.E.S. préparé par le SHPQ, comité de développement du ski hors-piste à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la montagne au sud de l'ancien L.E.S. présente un potentiel skiable incomparable quant à son dénivelé, son inclinaison, sa largeur et sa proximité du centre-ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE ce site est incontestablement un atout pour offrir un ski de haut niveau aux skieurs régionaux et aussi attirer ceux à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement préparé par M. Bruno Béliveau, ingénieur forestier, de la Coopérative Accès Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT QUE le programme Tourisme d'aventure du Cégep de la Gaspésie et des Îles, qui enseigne le ski hors-piste et la sécurité en terrain avalancheux, pourrait utiliser ce secteur pour leur formation;

CONSIDÉRANT la demande du comité de développement du ski hors-piste à la Ville de pouvoir utiliser une partie du lot 3 145 301, cadastre du Québec, pour la réalisation de leur projet;

CONSIDÉRANT QUE le tout se réaliserait à l'extérieur des limites clôturées de l'ancien L.E.S.;

CONSIDÉRANT QUE le comité a obtenu un droit d'accès pour le développement du ski hors-piste sur le terrain voisin, étant une partie du lot 3 145 300, cadastre du Québec, propriété de M. Francis Dupuis;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour l'utilisation du site doit être signée avec la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE "FQME";

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer le protocole d'entente soumis entre la Ville de Gaspé et la Fédération Québécoise de la Montagne et de l'Escalade.

QUE le maire et/ou le directeur général puisse y apporter des modifications mineures s'il y a lieu.

**RES 16-03-054**

**CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE DE CHAUFFEUR  
DE CAMION, DE L'ÉCUREUR D'ÉGOUT  
ET DU CAMION DE VIDANGE  
DE FOSSES SEPTIQUES ET JOURNALIER - ÉTÉ 2016**

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste temporaire pour l'été 2016 afin de bien compléter les vidanges de fosses septiques des citoyens de la ville de Gaspé qui n'ont pas reçu le service lors de la première année d'opération;

CONSIDÉRANT QUE nous prévoyons un poste d'une durée de 17 semaines débutant en juin;

CONSIDÉRANT la prévision présentée au conseil municipal la semaine dernière;

CONSIDÉRANT l'accord reçu du syndicat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la Direction générale à afficher simultanément à l'interne et à l'externe le poste temporaire de chauffeur de camion, de l'écurer d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier d'une durée de 17 semaines et qui débutera en juin 2016.

**RES 16-03-055**

**NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE –  
LOT 5 741 781, CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le nouveau projet domiciliaire Valka dans le secteur de Wakeham;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'identifier la nouvelle rue qui ne portait jusqu'ici aucun nom officiel;

CONSIDÉRANT QUE cette rue est constituée du lot 5 741 781, cadastre du Québec et commence à la jonction de la montée de Wakeham;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de rendre hommage à un collègue décédé récemment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal décrète que la rue constituée du lot 5 741 781, cadastre du Québec soit nommée la rue Patrice-Quenneville.

**RES 16-03-056**

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Ghislain Smith donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 147-78 afin d'ajouter un nom de rue. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du Conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**RES 16-03-057**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
TRANSPORT ET VIDANGE DE CITERNE  
DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le transport et la vidange de citerne de boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres, la Ville a reçu 4 propositions soit :

- Les Excavations Dubé et Cassivi Inc.;
- Plante Vacuum Transport Ltée;
- Ivan & Garry McKoy Inc.;
- Transport Dupuis et Dupuis Inc.

CONSIDÉRANT QUE des éléments doivent être précisés au document d'appel d'offres afin de clarifier qui sera le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le transport et la vidange de citerne de boues de fosses septiques.

QUE le Conseil municipal autorise les travaux publics à retourner en appel d'offres.

**RES 16-03-058**

**OUVERTURE DE SOUMISSION –  
LOCATION D'UN CAMION VACUUM 2015 OU PLUS RÉCENT**

CONSIDÉRANT QUE le projet de collecte des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QU'afin de mener à terme ce projet, un appel d'offres public sur SEAO fut effectué;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission :

- Joe Johnson Équipement Inc. au montant de 8 500 \$/mois plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la soumission est conforme au devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la location d'un camion vacuum à l'entreprise Joe Johnson Équipement Inc. au montant de 8 500 \$/mois plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au code budgétaire 02-416-00-516.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents contractuels requis.

**RES 16-03-059**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS -  
REMORQUES-CITERNES POUR BOUES  
DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT le projet de collecte des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QU'afin de mener à terme ce projet, une demande de prix fut demandée pour la fourniture de deux remorques-citernes pour le transport de boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions :

- JMV Environnement Inc. au montant de 4 250 \$ plus taxes chacune et 0.05 \$/km;
- Citernes-Experts au montant de 2 700 \$ plus taxes chacune et 0.13 \$/km;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la soumission de Citernes-Experts au montant de 2 700 \$ plus taxes chacune et 0.13 \$/km est conforme au devis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture de deux remorques-citernes pour le transport de boues de fosses septiques à Citernes-Experts au montant de 2 700 \$ plus taxes chacune et 0.13 \$/km;

QUE ce montant soit imputable au code budgétaire 02-416-00-516;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents contractuels requis.

**RES 16-03-060**

**OFFRE DE SERVICES –  
PRÉPOSÉ AUX STATIONNEMENTS**

CONSIDÉRANT l'offre de services à recevoir de GARDAWORLD afin de couvrir les tâches du poste de préposé aux stationnements au montant de 6 306.30 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer la surveillance des différents stationnements de la ville et du CISSSGIM, et ce, pour une durée de 8 semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la Direction des services juridiques et du greffe à octroyer le mandat à GARDAWORLD du 20 mars 2016 au 14 mai 2016, pour un montant de 6 306.30 \$, plus les taxes applicables, selon les modalités inscrites dans l'offre de services.

QUE le conseil autorise monsieur Hilaire Minville et madame Chantal Benard, employés de GARDAWORLD, à émettre les constats d'infraction pour toutes les infractions relatives au stationnement, le tout en conformité avec les règlements 916-05, 1190-12 et leurs amendements pour les quatre stationnements spécifiés dans l'offre de services.

QUE monsieur Hilaire Minville et madame Chantal Benard s'engagent à signer un serment d'office avant qu'ils débutent leurs fonctions.

QUE ce montant soit imputable au poste budgétaire 02-355-00-141.

À 20 h 44, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'est posée, la séance se poursuit.

**RES 16-03-061**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 45 aucune question n'étant posée, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

\_\_\_\_\_  
Daniel Côté, maire

\_\_\_\_\_  
Sébastien Fournier, greffier-adjoint